

CONSERVATION DU BOIS MORT



BOIS MORT : SUPPORT DU VIVANT

FONCTION DU BOIS MORT

- Le bois est fabriqué à partir d'éléments minéraux que la plante puise dans le sol : le sol est le produit du mélange de la matière minérale issue des roches et de la matière organique, elle-même issue des parties mortes des végétaux. Laisser les parties mortes en place (feuilles, bois mort), c'est permettre au sol de régénérer les constituants que la plante en a extrait. Les arbres morts sont des hôtes spécifiques d'une faune et d'une flore variées. Environ un cinquième des espèces des forêts est tributaire du bois mort : coléoptères, mousses, lichens, champignons. Les mammifères et oiseaux utilisent les arbres morts comme habitat. La protection des bois morts est donc indispensable au maintien de cette biodiversité spécifique.

GESTION DES ARBRES MORTS

▪ Chandelles ou arbres totems

Dans certains parcs et espaces naturels, à la mort de l'arbre et en l'absence de risque pour la sécurité des usagers, on pourra laisser l'arbre mort sur pied en taillant les branches secondaires et principales pour former un arbre totem. La hauteur de l'arbre totem sera alors à adapter aux problématiques de sécurité.

▪ Conservation des souches et des grumes

Lorsque l'arbre doit être abattu, on laissera, si cela est possible, la souche implantée et /ou le tronc (grume) au sol. Afin de restituer la matière organique au sol, les branches coupées pourront être broyées *in situ* et utilisées en paillage. Ces coupes et ces abattages seront réalisés en respectant les périodes les moins impactantes pour la faune, au début de l'automne.

Dans les ripisylves, les grumes et arbres totems ne doivent pas être maintenus à proximité immédiate des cours d'eau pour ne pas constituer d'embâcles.



ARBRES TOTEMS



SOUCHE ET GRUME LAISSÉES AU SOL